

REGLEMENT GENERAL DES CONCOURS EN LIGNE CYBERPROD/Journal de l'Evasion.be

1. Organisation

1.1 Ce concours est organisé par CYBERPROD, rue de la Bruyère 13, 1428 Lillois-Witterzée (Belgique). Le présent règlement énonce les règles applicables aux participants à tous les concours organisés par CYBERPROD par le biais de son site web www.lejournaldelevation.be ou d'autres canaux en ligne (comme les réseaux sociaux).

1.2 Si des règles particulières sont applicables à un concours donné, un règlement particulier figurera directement sur la page du concours concerné. Les dispositions de ce règlement particulier s'ajoutent aux conditions ou dispositions du règlement général des concours énoncées sur cette présente page.

2. Conditions de participation

2.1 La participation au concours n'est possible que via internet.

2.2 En principe, tout individu âgé de plus de 16 ans et officiellement domicilié en Belgique peut participer à un concours en ligne organisé par CYBERPROD.

2.3 Les mineurs d'âge ne peuvent participer à un concours en ligne que moyennant le consentement explicite d'un de leurs parents ou tuteurs. Si un mineur participe à un concours, CYBERPROD présuppose qu'il/elle en a reçu l'autorisation de ses parents/tuteurs. Si le mineur ne peut soumettre la preuve de cette autorisation, il lui sera sur le champ interdit de participer au concours et /ou de prétendre à un prix.

Règlement général des concours

Écrit par vacance

Mercredi, 16 Avril 2014 08:49 -

2.4 Pour pouvoir participer valablement au concours, le participant s'engage à remplir entièrement et correctement le formulaire de participation en ligne sur la page du concours. Ne sont acceptés que les formulaires d'inscription en provenance de Belgique.

2.5 Le participant doit répondre à la question du concours et à la question subsidiaire.

2.6 Les formulaires d'inscription incomplets ou incorrects ne seront pas pris en compte. Le participant qui soumet plusieurs formulaires d'inscription ou qui enfreint le règlement du concours sera disqualifié d'office. CYBERPROD autorise 1 participation unique par personne et 4 participations maximum par ordinateur (vérification via l'adresse IP).

3. Déroulement du concours

3.1 Les prix sont attribués aux participants à la fin de la période de l'action. Les lauréats sont sélectionnés parmi les participants qui ont répondu correctement à la question du concours. Si les réponses respectives ne permettent pas de dégager clairement un vainqueur (plusieurs participants ont apporté les mêmes bonnes réponses), le lauréat sera désigné sur la base de la question subsidiaire.

3.2 Si aucun participant n'a répondu correctement à la question subsidiaire, le lauréat sera sélectionné parmi les candidats dont la réponse est la plus proche (dans le sens positif ou négatif) de la réponse correcte. En cas d'égalité des réponses ou d'équivalence par rapport à la bonne réponse, le lauréat sera désigné sur la base de l'heure à laquelle le participant s'est inscrit; dans ce cas, c'est celui qui s'est inscrit en premier lieu qui sera désigné comme gagnant. Les participants qui soumettent leurs réponses avant ou après la période de l'action ne peuvent en aucun cas prétendre aux prix du concours.

4. Prix

4.1 Chaque gagnant sera averti personnellement par email ou par téléphone, via l'adresse email ou le numéro de téléphone préalablement communiqué.

Règlement général des concours

Écrit par vacance

Mercredi, 16 Avril 2014 08:49 -

4.2 Les gagnants recevront par e-mail la procédure à suivre pour retirer leur prix. Les gagnants qui n'ont pas respecté cette procédure ne peuvent ensuite prétendre aux prix.

4.3 Si un nouveau gagnant est désigné en raison des règles susmentionnées, les mêmes dispositions seront applicables à ce gagnant. Si les gagnants n'ont pas fourni de coordonnées valables, l'organisateur du concours pourra à son entière discrétion désigner un nouveau gagnant.

4.4 A tout moment, l'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler ou de modifier le prix d'un concours, pour des raisons de production, de contenu, de sécurité ou pour tout autre motif.

4.5 Les prix ne peuvent en aucun cas être échangés en espèces ou contre un autre prix et ne donnent droit à aucune remise ni bon de réduction. Les prix ne sont pas cessibles à des tiers.

4.6 Si le prix contient un droit d'accès pour participer à une activité donnée (événement, visite guidée, etc.), il ne couvre que ce droit d'accès exclusivement, sauf disposition contraire explicitement mentionnée. Toutes les conditions de cette activité sont définies par l'organisateur de ladite activité (ex. se présenter à une heure donnée ou en un lieu spécifique, limiter le droit d'accès dans le temps, imposer une limite d'âge, etc.)

4.7 Si le prix concerne un chèque-cadeau ou un voyage/séjour, sa durée de validité peut être limitée dans le temps.

5. Responsabilités

5.1 En participant à ce concours, le participant marque son accord sur la totalité du contenu du présent règlement et sur la méthode de communication. Les résultats et les décisions des organisateurs ne pourront être contestés pour quelque raison que ce soit.

5.2 Les réclamations concernant la manière dont se déroule le concours peuvent être adressées par écrit à CYBERPROD, rue de la Bruyère 13, 1428 Lillois-Witterzée (Belgique), en indiquant clairement le titre exact du concours concerné.

5.3 En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu responsable d'accidents, coûts ou dommages directs ou indirects, de quelque nature que ce soit, résultant de la participation au concours et de l'attribution des prix.

5.4 CYBERPROD décline toute responsabilité en cas de changement ou d'annulation de ce concours suite à un cas de force majeure, une fraude, une action illégale ou un vol.

5.5 CYBERPROD décline toute responsabilité au cas où le prix ne peut être remis au participant qui y a droit, si celui-ci a fourni des coordonnées insuffisantes, incomplètes ou inexactes.

5.6 CYBERPROD décline toute responsabilité dans les cas où il serait contraint de postposer, raccourcir ou supprimer un concours, modifier le règlement du concours ou adapter la formule du concours.

6. Données personnelles

Les données personnelles des participants peuvent être stockées dans les fichiers de CYBERPROD pour l'envoi de la newsletter du Journal de l'Evasion.be. Ces données ne seront par contre pas utilisées à des fins commerciales ou cédées/vendues à des tiers. Chaque participant a le droit de consulter ses propres données à des fins de contrôle ou pour les supprimer des fichiers de l'organisateur du concours. Les données personnelles doivent obligatoirement être partagées pour le traitement logistique du concours.

7. Co-organisateurs

Règlement général des concours

Écrit par vacance

Mercredi, 16 Avril 2014 08:49 -

Si un concours est organisé avec un ou plusieurs tiers, les dispositions du présent règlement faisant référence à CYBERPROD seront interprétées comme faisant référence à CYBERPROD et au(x) co-organisateur(s).

Consultez la source sur Lejournaldelevasion.be: [Règlement général des concours](#)